conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Référence/ Nom commercial du produit 5810-74

Date d'impression 11.08.2022 Version/ Date d'émission: 10 / 28.03.2022 Page 1 sur 10

OLORS

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Couleur pour bougies

Référence/ Nom commercial du produit 5810-74

DT8W-TNNK-U107-FN04

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale Coloration des hydrocarbures, cires, huiles et graisses

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise

bekro chemie GmbH & Co. KG Nom

Rue/B.P.: 1 Industriestrasse 104 Lieu D-66802 Ueberherrn Téléphone +49 6836 9198 0 Télécopie +49 6836 9198 10 E-mail info@bekro.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Nom Bekro Chemie GmbH (Lun. - Jeu. 8.00 - 16.30, Ven. 8.00 - 14.30)

Téléphone +49 6836 9198 0

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Aquatic Chronic 3; H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Eye Dam. 1; H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Repr. 2; H361f Susceptible de nuire à la fertilité.

Skin Sens. 1A; H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage







Danger

Nature du danger GHS05 Corrosion

> GHS07 Point d'exclamation GHS08 Danger pour la santé

Mentions de danger (CLP)

H318 Provoque des lésions oculaires graves. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H361f Susceptible de nuire à la fertilité.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence généraux (CLP)

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des veux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P321 Traitement spécifique (voir ### sur cette étiquette).

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Référence/ Nom commercial du produit

Version/ Date d'émission:

Date d'impression **11.08.2022 10 / 28.03.2022**Page **2** sur **10**

OLORS

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans les déchets dangereux.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau/au savon.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P405 Garder sous clef.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

5810-74

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage

bis(2,2,6,6-tetramethyl-4-piperidyl) sebacate

C.I. Solvent Blue 63

Étiquetage exceptionnel pour mélanges spéciaux

--

2.3 Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Mélange de cires, colorants et additifs

3.2 Mélanges

Composants dangereux

bis(2,2,6,6-tetramethyl-4-piperidyl) sebacate: 3 % - 9,99 %

Numéro CAS: 52829-07-9

EINECS / ELINCS / NLP: 258-207-9

Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119537297-32

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP):

Aquatic Acute 1 (M1); H400 / Aquatic Chronic 2; H411 / Eye Dam. 1; H318 / Repr. 2; H361f

C.I. Solvent Blue 63: 1 % - 2,49 %

Numéro CAS: 6408-50-0

EINECS / ELINCS / NLP: 229-059-2

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP):

Aquatic Chronic 4; H413 / Skin Sens. 1A; H317

Texte des phrases H- et EUH: voir rubrique 16.

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Référence/ Nom commercial du produit 5810-74 Date d'impression 11.08.2022

Version/ Date d'émission: **10** / **28.03.2022** Page **3** sur **10**

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales En cas de malaise, consulter un médecin.

En cas d'inhalation Transporter la personne atteinte à l'air frais. En cas de malaises, consulter un

médecin.

Contact avec la peau Laver soigneusement avec de l'eau et du savon.

Contact avec les yeux Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes

sous l'eau courante. En cas d'une irritation persistante, consulter un médecin. NE PAS faire vomir. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. En cas

OLORS

de malaises, cancultar un médecia

de malaises, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes ---

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pour le médecin ---

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Ingestion

Agents d'extinction appropriés Dioxyde de carbone, jet d'eau en aspersion, poudre d'extinction, mousse.

Agents d'extinction déconseillés pour Jet d'eau à grand débit

des raison de sécurité

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion possibles Oxydes d'azote (NOx), monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de Utiliser un appareil respiratoire autonome.

protection en cas d'incendie

Indications complémentaires Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le

milieu aquatique. Éviter la pénétration des eaux d'extinction dans les eaux superficielles ou la nappe phréatique. L'eau contaminée ayant servi à l'extinction doit être éliminée selon les réglementations administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. En cas de dégagement de poussières, porter un masque anti-poussière. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

6.2 précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations. Éviter une introduction dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser le produit répandu à la pelle et au balai. Éviter la formation de poussière. Aspirateur industriel recommandé pour éviter la formation de poussière. Nettoyer les zones souillées avec un nettoyant ménager.

6.4 Référence à d'autres sections

Protection individuelle: voir rubrique 8, Evacuation: voir rubrique 13

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Référence/ Nom commercial du produit 5810-74

Version/ Date d'émission: 10 / 28.03.2022 Page

4 sur 10

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas manger, boire, fumer ni Précautions de manipulation

priser pendant l'utilisation. Veiller à une aération et/ou une aspiration suffisante dans les locaux de travail. Éviter la formation de poussière.

OLORS

Date d'impression **11.08.2022**

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de Tenir à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur. À conserver au frais

et au sec. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de conditionnement

manière étanche. Protéger des radiations solaires directes.

Classe de stockage

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Coloration des hydrocarbures, cires, huiles et graisses Utilisation générale

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

8.2 Contrôle de l'exposition

Protection respiratoire Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si

l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales. Assurer une bonne ventilation de l'atelier et/ou mettre en place un

système d'aspiration de l'air au poste de travail. En cas d'émission de

poussière, porter un masque adéquat de protection.

Protection des mains Porter des gants appropriés.- conforme normes DIN/EN EN 420, EN 388 et EN 374

partie 1,3

Protection oculaire Lunettes de protection conforme EN 166.

Pendant la manipulation, porter un vêtement de protection et des chaussures Protection corporelle

appropriés.

Mesures générales de Conserver à l'écart des aliments et boissons. Ne pas manger, ne pas boire et ne protection et d'hygiène pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin

du travail. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Référence/ Nom commercial du produit 5810-74 Date d'impression 11.08.2022

Version/ Date d'émission: **10** / **28.03.2022** Page **5** sur **10**

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme solide Couleur vert

Odeur caractéristique

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition > 130 °C Point de fusion/point de congélation > 60 °C Point éclair/plage d'inflammabilité > 150 °C Température d'ignition > 200 °C

Solubilité Le produit se laisse difficilement dissoudre dans l'eau.

Tension de vapeur non déterminé --- --Densité et/ou densité relative non déterminé --- --Densité apparente --- --Viscosité dynamique --- --- --Viscosité cinématique 0 m²/s --- ---

Limite inférieure d'explosivité --Seuil maximal d'explosion ---

Temps d'écoulement 4mm (DIN) non déterminé

PH ---

Coefficient de partage: n-octanol/eau --- --

9.2 Autres informations

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité non réactif

10.2 Stabilité chimiqueLe produit reste stable dans les conditions normales de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses ---

10.4 Conditions à éviter Éviter la formation de poussière. Éviter les dépôts de poussière. Conserver à

l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter

l'accumulation de charges électrostatiques.

10.5 Matières incompatibles acides forts et bases, oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux En cas d'incendie, des vapeurs dangereuses peuvent se dégager. En cas

d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes d'azote (NOx), monoxyde de carbone

COLORS

et dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Remarques générales

Aucun test toxicologique n'a été effectué sur le mélange.

Tests toxicologiques: composants

bis(2,2,6,6-tetramethyl-4-piperidyl) sebacate

Irritation oculaire: - des dommages irréversibles OCDE 405

Lapin

Sensibilisation cutanée - non sensibilisant OCDE 406

cochon d'Inde

Mutagénicité: - non mutagène OCDE 471 (Test Ames)

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Référence/ Nom commercial du produit 5810-74 Date d'impression 11.08.2022 Version/ Date d'émission: 10 / 28.03.2022 Page 6 sur 10

Toxicité pour la reproduction Susceptible de nuire à la fertilitéOCDE 443 Rat

Toxicité orale aiguë LD50= 3700.0 mg/kg

Toxicité dermique aiguë LD50> 3170.0 mg/kg

Toxicité inhalatrice aiguë LC50> mg/L

Tests toxicologiques: composants

C.I. Solvent Blue 63

Irritation oculaire: non irritant **OCDE 437**

Irritation cutanée: non irritant **OCDE 439**

mutagénicité sur les cellules négatif OCDE 471 (Test Ames)

mutagénicité in vitro

LD50> 200.0 mg/kg **OCDE 420**

Toxicité orale aiguë

Sensibilisation cutanée sensibilisants

Relation quantitative structure-activité (RQSA)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Effets toxiques sur l'environnement: composants

bis(2,2,6,6-tetramet	hyl-4-piperid [,]	yl) sebacate
----------------------	----------------------------	--------------

Toxicité pour la daphnia	NOEC (48h) =	4.0	mg/L
Daphnia magna (puce d'eau géante) Toxicité pour la daphnia Daphnia magna (puce d'eau géante)	EC50 (48h) =	8.58	mg/L
toxicité pour le poisson	LC50 (96h) =	4.4	mg/L
Lepomis macrochirus (crapet arlequin) toxicité bactérielle Pseudokirchneriella subcapitata	IC50 (72h) =	0.705	mg/L

Effets toxiques sur l'environnement: composants

C.I. Solvent Blue 63

Toxicité pour la daphnia:	EC50(48h) >	100.0	mg/L
Daphnia magna (puce d'eau géante) Toxicité sur les microorganism Pseudokirchneriella subcapitata	EC50(72h) >	100.0	mg/L

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Référence/ Nom commercial du produit 5810-74

Version/ Date d'émission: 10 / 28.03.2022

Date d'impression **11.08.2022**

OLORS

Page **7** sur **10**

12.2 Persistance et dégradabilité

Commentaire --Degré de dégradabilité --Méthode d'analyse ---

12.3 Potentiel de bioaccumulation

12.4 Mobilité dans le sol

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

--

12.6 Autres effets nocifs

Les propriétés écotoxicologiques de ce mélange sont déterminées par les propriétés écotoxicologiques de chacun des composants (voir section 3).

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Recommandation L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Éviter une introduction dans l'environnement.

Conditionnement

Recommandation L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Les

emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Référence/ Nom commercial du produit 5810-74

Version/ Date d'émission: **10** / **28.03.2022**

COLORS

Date d'impression **11.08.2022**Page **8** sur **10**

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR, IATA, IMDG ---

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Désignation de la marchandise:

de la marchandise.

ADR/RID Désignation technique spécifique:

IATA-DGR

Désignation technique spécifique:

IMDG

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID

Code: ADR/RID

Classe IATA-DGR

Subrisk IATA-DGR

Classe IMDG

Subrisk IMDG

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IATA, IMDG

Pas d'emballage pour produits dangereux nécessaire

14.5 Dangers pour l'environnement

Marine Pollutant -

IMDG

Numéro EmS

Stowage and segregation

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Indications diverses

EQ -Ouantités limitées -

Dispositions particulières -

Restriction concernant les tunnels Catégorie de transport

Categorie de transport Classe de danger

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au

transport.

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Référence/ Nom commercial du produit 5810-74

Version/ Date d'émission: 10 / 28.03.2022



Date d'impression 11.08.2022 9 sur 10

Page

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales

<u>Allemagne</u>

Classe de stockage 11 Classe de risque pour le 2 milieu aquatique Décret relatif aux

défaillances

Indications relatives à une limitation de la durée de travail

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes. Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes ou allaitantes.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité

chimique

Le mélange/ la substance n'a pas fait l'objet d'une évaluation de la sécurité chimique.

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Référence/ Nom commercial du produit 5810-74

Version/ Date d'émission:

10 / 28.03.2022



Date d'impression 11.08.2022

Page 10 sur 10

RUBRIQUE 16: Autres informations

Mentions de danger (CLP)

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H361f Susceptible de nuire à la fertilité.

Raison des dernières

Mise à jour d'ordre général

modifications

Abréviations

pas de dates, non determiné oder insignificant

REACH en: Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (Verordnung (EG) Nr. 1907/2006)

OFCD L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

dose létale médiane LD50

concentration létale médiane LC50 concentration efficace médiane EC50 concentration inhibitrice médiane IC50 VCI Verband der chemischen Industrie

CAS Chemical Abstract Service

EINECS European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

European List of Notified Chemical Substances **ELINCS**

NLP No Longer Polymers

Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges; (EC) No 1272/2008 CLP

EG Europäische Gemeinschaft

WGK Classe de danger pour l'eau (selon AwSV, Annexe 1 (5.2))

AGW de: Arbeitsplatzgrenzwert - valeur limite d'exposition professionnelle

Accord Européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (Europäische Übereinkomme ADR

über die internationale Beförderung gefährlicher Güter auf der Straße)

Règlement concernant le transport international ferroviaire des machandises dangereuses (Regelung zur internationalen RID

Beförderung gefährlicher Güter im Schienenverkehr)

IATA International Air Transport Association International Martime Dangerous Goods **IMDG**

MARPOL Internationales Übereinkommen zur Verhütung der Meeresverschmutzung durch Schiffe (MARine POLlution)

EmS-Leitfaden: Unfallbekämpfungsmaßnahmen für Schiffe, die gefährliche Güter befördern EmS

de substances persistantes, bioaccumulables et toxiques PBT des substances très persistantes et très bioaccumulables vPvB